



**PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 mars 2015, 20 heures**

**Présents :** Guy ROGUET, Béatriz MAYORAZ, Laurent VANDERSCHAEGHE, Myriam GRATS, Michel SALLIN, Christian DEFAGO, Olivier RAMBOSSON, Mihajlo ANDRIC, Eric COLLOMB, Isabelle FREYDOZ, Angela SIMONDETTO, Marie-Laure SERRE, Christelle SAGE, Anna ZANZOTTERA, Jean-Claude REY, Maurice BADIN, Annick DUPRAZ, Marie-Pierre BENE.

**Absents excusés :** Cédric COGNIOUL (*pouvoir à B.MAYORAZ*)

**Secrétaire de séance :** Anna ZANZOTTERA

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10. Les invités puis les conseillers municipaux se présentent.*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (CM du 5.02.2015)**

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**2. Contrôle du quorum**

Le quorum est atteint lorsque 10 conseillers sont présents, tel était le cas avec 18 conseillers présents.

**3. Contrôle des délégations de vote**

- Cédric COGNOUL donne procuration à Béatriz MAYORAZ

**4. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné selon l'ordre du tableau de présence : Christelle SAGE pour cette séance.

**5. Tirage au sort : prochains invités du CM**

- THILLER Bernard,
- FAVEEUX Béatrice,
- LAVERRIERE Denise,
- PERROTON Annick.
- BILLIERES Sarah,
- FREMEAUX Sylvie,
- MASSARD Kendy,

**6. Ordre du jour**

**6.1. Administration/finances**

**6.1.1. SCIC Habitat : garantie d'emprunt**

Monsieur le Maire explique que la SCIC Habitat a transmis une demande de garantie d'emprunt PLUS-PLAI.

En l'espèce, Feigères serait garante de la totalité des prêts de la SCIC Habitat pour les logements PLAI et PLUS.

Le montant des garanties financières demandées s'élèvent à 1 877 947 euros répartis comme suit :

	MONTANT
PLUS	936 348 €
PLUS FONCIER	310 888 €
PLAI	491 122 €
PLAI FONCIER	139 589 €

Les garanties de ce type ont déjà été octroyées par la commune auparavant sans problème.

*Après délibération, le Conseil l'autorise à l'unanimité cette garantie financière.*

### **6.1.2. SCIC Habitat : pôle médical**

Monsieur le Maire explique que par courrier du 12 février 2015 et suite à l'entretien avec le directeur Michel BLANDIN, la SCIC habitat propose de vendre 4 logements situés en RDC pour une surface de 222m<sup>2</sup> au prix de 2080 HT (554 112 € TTC) + 12 000 € HT par box. Les locaux seraient hors d'eau, hors d'air, brut de béton et en attente de raccordement aux réseaux. Cependant, cette proposition est assortie d'une réserve : l'accord du Conseil d'administration de la SCIC qui devrait se tenir début mars.

La commune leur a confirmé son accord de principe fin février en demandant, par ailleurs, 20 à 25m<sup>2</sup> supplémentaire pour un pôle de soin confortable aux professionnels.

Christian DEFAGO précise que plusieurs professionnels de santé souhaitent acheter les locaux qui leur ont été proposés ; 70% de la surface disponible est déjà prête à être achetée, d'autres professionnels se sont aussi rapprochés. La commune serait en situation d'intermédiaire financier car la SCIC ne voudra traiter qu'avec, elle revendrait ensuite aux professionnels en fonction des besoins.

Marie-Pierre BENE expose certaines inquiétudes parmi la population concernant les places de stationnement disponible.

Monsieur le Maire explique que le Parking Vuagnat 11 places disponibles sera en priorité occupé par les patients, le parking de l'ancienne épicerie (12 places) et celui de l'auberge sont également à proximité immédiate, quant aux professionnels ils auront leur place personnelle au sous-sol.

*☞ Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil afin d'attendre la décision définitive du Conseil d'administration de la SCIC.*

### **6.1.3. Remplacement d'un agent en congé maladie - école**

En raison de la mise en arrêt d'une ATSEM à compter des vacances de Pâques et jusqu'à la fin de l'année scolaire, il convient de procéder à son remplacement.

*☞ Après délibération, le Conseil l'autorise à l'unanimité ce recrutement.*

### **6.1.4. Choix d'un adjoint aux finances**

Monsieur le Maire lance un tour de table sur la nécessité de créer le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint. Il propose, ensuite, au Conseil de valider cette proposition.

*☞ La proposition est rejetée à la majorité.*

### **6.1.5. Choix d'un conseiller délégué aux finances**

*Après un débat concernant ces deux points, la discussion est reportée afin de fournir aux conseillers davantage d'informations.*

## **6.2. SYANE : convention de groupement de commandes pour l'aménagement du Hameau de Chez Jolliet**

Monsieur le Maire présente l'objet de cette convention.

La CCG a institué un programme de création d'un réseau de collecte des eaux usées sur le hameau de Chez Jolliet ainsi que d'amélioration de son réseau d'eau potable. La commune de Feigères profite de ces travaux pour la réalisation de travaux de voirie. Le SYANE prévoit l'enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et la création d'un réseau d'éclairage public adapté.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes entre la CCG, la commune et le SYANE.

La CCG est désignée coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre, elle sera chargée d'assurer le lancement de la procédure de mise en concurrence, l'organisation de la consultation et la passation des marchés.

⚡Après délibération, le Conseil autorise, à la majorité, la signature de cette convention et désigne Laurent Vanderschaeghe comme son représentant au sein de la commission du groupement.  
1 abstention

### **6.3. Réaménagement de l'ex-local technique**

---

#### **6.3.1. Avenant n°1 au lot 4 menuiserie extérieure et intérieure**

Béatriz MAYORAZ explique qu'initialement, seul le vitrage de la fenêtre devait être changé. Pour des raisons d'amélioration, il est nécessaire de prévoir le changement de la fenêtre en son entier.

Montant initial du marché pour ce lot :	23 618,00€ HT
Montant de l'avenant selon devis :	1 268,00€ HT (5,37%)
Nouveau montant :	24 886,00 HT
Soit	29 863,20 € TTC

⚡Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cet avenant.  
Olivier RAMBOSSON ne prend pas part au vote

#### **6.3.2. Avenant n°1 au lot 5 cloison, doublage et isolation**

Béatriz MAYORAZ explique qu'afin d'améliorer l'isolation entre le garage et le local rénové et cacher les tuyaux apparents existants, il est proposé de faire poser des doublages complémentaires sur le mur de séparation.

Montant initial du marché pour ce lot :	4 609,20€ HT
Montant de l'avenant selon devis :	1 075,00 € HT
Nouveau montant :	5 684,20 HT (23,32%)
Soit	6 821,04 € TTC

⚡Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cet avenant.

#### **6.3.3. Réaménagement du local technique : AVENANT N°1, lot étanchéité**

Béatriz MAYORAZ explique que pour des raisons de sécurité lors des interventions ultérieures sur le toit de la cage d'ascenseur, le coordonnateur SPS a demandé que soit installé un potelet sécurité.

Montant initial du marché pour ce lot :	4 014,62€ HT
Montant de l'avenant selon devis :	160,16 € HT
Nouveau montant :	4 174,78 HT (3,99%)
Soit	5 009,74 € TTC

⚡Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cet avenant.

### **6.4. Modification du règlement de la salle polyvalente**

---

Isabelle FREYDOZ explique qu'il s'agit d'inclure le nouveau local en cours d'aménagement.

Tarifification proposée par la commission association :

- Période estivale : 70€ pour les contribuables feigérois, 100€ pour les autres,
- Période hivernale : 85€ pour les contribuables feigérois, 115€ pour les autres.

⚡Après délibération, Le Conseil adopter cette tarifification.

### **6.5. Auberge communale : résiliation du bail par les gérants et autorisation de reprendre les locaux**

---

Les clés de l'auberge communale ont été restituées par les gérants partis en 2014. De fait, cela signifie qu'ils résilient le bail commercial.

⚡Après délibération le Conseil décide à l'unanimité de prendre acte de cette résiliation et de reprendre les locaux communaux ainsi que le fond.

## **6.6. Urbanisme (informations)**

---

### **6.6.1. Projet de modification du PLU**

Michel SALLIN, remercie toutes les personnes ayant travaillé sur le PLU ; un travail de longue haleine puis informe le Conseil de l'état d'avancée du projet de modification ainsi que les prochaines étapes à suivre.

Par ordonnance du 29/1/2015, le commissaire enquêteur a été désigné, il s'agit de M. Jean-Pierre CURTENAT (titulaire), domicilié à Sevrier, exerçant la profession de contrôleur de gestion de l'ONF, et le M. Alain Coquart (commissaire enquêteur suppléant).

La réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 27 février, ni l'Etat, ni les chambres consulaires n'étaient présentes.

Les dates de réunion publique puis de l'enquête publique seront prochainement fixées.

### **6.6.2. Autorisations d'urbanisme**

#### **6.6.2.1. Déclarations préalables**

- M. Feireisen Jean Jacques, allée du Ruttet : création d'une ouverture en façade
- Mme M. Mazille Olivier, chemin de chez Villet : division foncière en vue de construire
- Permis de construire
- M. Gillieron Brice et Mme Renna Jessica, chez Villet, rénovation et extension d'une maison existante

#### **6.6.2.2. Permis de démolir**

- M. Bonnefoy Rémi, l'Agnellu, démolition d'un bâtiment existant

## **6.7. Création d'une annexe à l'école : autorisation de signer avec monsieur Pascal GUILLOT, économiste de la construction**

---

Suite à la présentation du Conseil architectural du CAUE, il est nécessaire d'établir un chiffrage du projet de création d'une annexe rattaché à l'école Edouard Vuagnat pour la restauration et garderie. Le CAUE conseille de faire appel à monsieur Pascal GUILLOT pour son expertise dans le cadre d'un groupe de travail ayant pour mission d'accompagner Feigères dans l'engagement du projet sus-énoncé. Sur la base du programme architectural et des orientations d'aménagement arrêtés, monsieur Guillot procédera à une évaluation de la part de l'enveloppe financière prévisionnelle à affecter aux travaux : restructuration des locaux existants, construction d'un bâtiment scolaire (restaurant, salle de motricité, etc), connexion du bâtiment existant et aménagements extérieurs lié à l'opération (cours de récréation, accès de service, stationnement, etc).

Monsieur Guillot sera rétribué à la vacation correspondant à une demi-journée de travail ; pour cette mission, le nombre de vacations est fixé à 6. Le coût de vacation est plafonné à 224€ HT pour la ½ journée.

*Après délibération le Conseil municipal autorise, à la majorité, la signature de ce contrat.  
1 abstention*

## **6.8. Informations CCG**

---

- Le changement d'horaire des transports scolaires est confirmé après la décision des collègues de modifier leurs horaires. Les tarifs vont aussi évoluer en fonction du quotient familial.
- Commission transfrontalière : la fête de Mossighen est organisée du 12 au 14 juin, à ce titre, la CCG recherche des familles capables d'accueillir les enfants venant en France dans le cadre de ce jumelage.
- SYANE, groupement de commande gaz : l'entreprise ENI gaz power France a été retenue. Une baisse de 17% des factures est attendue ; soit une économie de 1,8 millions d'euros sur l'ensemble des communes membres du groupement.

## **6.9. Questions diverses**

---

- Madame Jacqueline PORTE est remerciée pour le travail de réparation des rideaux de la salle de garderie de l'école effectué durant les vacances scolaires. A l'instar des associations de Feigères, le « fils d'or et d'argent » participe à la vie de la commune.
- Annick DUPRAZ questionne le Conseil sur la non-gratuité de la salle polyvalente pour le forum des associations : le Sou des écoles dispose déjà d'un tarif inférieur au pris normal, de plus, l'association d'une gratuité par année qu'elle n'a pas souhaité utiliser afin de diviser le coût.

A.DUPRAZ demande pourquoi la commune ne s'est pas chargée de l'organisation de ce forum : à la base, le Sou des écoles souhaitait organiser cette manifestation afin de récolter de l'argent pour les enfants. La parole est donnée à Jacqueline PORTE, invitée du Conseil, qui précise à ce titre que l'association « Au fil d'or et d'argent » reversera 5% des recettes générées lorsque du forum au Sou des écoles.

A.DUPRAZ annonce enfin son départ de Feigères à compter d'août et demande si elle doit démissionner déjà.

Monsieur le Maire, Myriam GRATS et d'autres élus lui répondent que puisqu'elle habite encore la commune, sa présence au sein du Conseil est toujours légitime.

- Monsieur le Maire évoque le problème de pollution d'eau à qui a été résolu par l'entreprise concernée. La commune continue à suivre l'évolution et à surveiller les abords ; c'est, à ce titre, que la commune avait chargé un bureau d'études d'analyser les conséquences des fuites d'eau qui n'ont jamais atteint le ruisseau.
- Monsieur le Maire explique que le chauffage de la salle polyvalente est défaillant, c'est pourquoi, il propose avec Béatriz MAYORAZ de charger un bureau d'études d'évaluer les besoins et les possibilités d'installer un nouveau dispositif capable de préserver les ressources énergétiques et financières. Les travaux se feraient ensuite en juillet. Les conseillers sont favorables à cette proposition.
- Questions transmises par madame Jacqueline PORTE et lues par Monsieur le Maire :
  - o Quand pensez-vous remettre la lumière la nuit dans la commune ?  
Monsieur le Maire : une réflexion est en cours avec le SYANE afin de mettre en place un système permettant de diminuer l'intensité de lumière dans la commune plutôt qu'une extinction complète ; la sécurité des hameaux serait assurée et des économies d'énergies et financières seraient réalisées.
  - o Qui autorise la construction de maisons végétalisées dans un lotissement constituées uniquement de maisons à 2 pans ou à 4 pans ?  
La commission urbanisme explique que la réglementation (RT2012, BBC) ne permet plus d'interdire cela. En revanche, le projet de PLU vise notamment à garantir une bonne implantation des maisons dans le respect de l'existant.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35*

**Le Maire,**  
  
**Guy ROGUET**  


**La secrétaire de séance,**

**Christelle SAGE**

